

SOBRIVEC
19360 MALEMORT SUR CORREZE

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

NOS REFERENCES : 3
NUMERO RCS : B382355568
NUMERO GESTION : 1991B00138

DENOMINATION : @ COM. EXPERTISE, CENTRE - SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

ADRESSE : R ERNEST COMTE
ZI LA MARQUISIE
19100 BRIVE

NUMERO DE DEPOT : 00000310
DATE DU DEPOT : 01/03/2000

01- ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DATE DE L'ACTE : 29/10/1999
DECISION : NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL

2

LE GREFFIER

**SOCIETE BRIVISTE D'EXPERTISE
COMPTABLE - SOBRIVEC**
Société anonyme au capital de 2.943.000 F
Siège social : 1 Rue Pasteur – 19360 MALEMORT
RCS BRIVE B 382 355 568 Code APE 741 C

PROCES-VERBAL
de la REUNION du CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 29 OCTOBRE 1999

Le 29 OCTOBRE 1999 à 18 heures,

Les administrateurs de la « SOCIETE BRIVISTE d'EXPERTISE COMPTABLE – SOBRIVEC » Société anonyme au capital de 2.943.000 francs, dont le siège social est 1 . Rue Pasteur 19360 MALEMORT, se sont réunis en conseil, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Jacques VIRECHAUVEIX,
- Monsieur Jean AUDUBERT,
- Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE

En conséquence, Monsieur Jacques VIRECHAUVEIX, Président du conseil d'administration constate que les administrateurs présents réunissent la totalité des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Il est pris acte de l'absence de la SA CABINET PAQUIER – 67 Rue Paulin – 33000 Bordeaux, Commissaire aux comptes.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour porte sur :

- Décision de transfert de siège social et autorisation de convention réglementée,
- Changement de dénomination sociale,
- Nomination d'un directeur général,
- Convocation de l'assemblée générale extraordinaire,
- Préparation du rapport de gestion et du projet de résolutions,
- Questions diverses.

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Après avoir évoqué les raisons qui l'ont amené à envisager dans l'intérêt de la société le transfert de siège social, Monsieur le Président invite le conseil à décider de ce transfert en application de l'article 99 de la loi du 24 juillet 1966.

En conséquence, le conseil à l'unanimité des votants, DECIDE :

- 1- d'AUTORISER, en application de l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966, la prise à bail professionnel par notre société à la SCI « SOFORBIS » société civile au capital de 3.000 € dont le siège social est 17 rue pasteur 19360 MALEMORT immatriculée au RCS de Cahors sous le numéro 423 279 058, d'un ensemble immobilier d'une surface de 800 M2 à usage de bureaux situé Rue Ernest Comte ZI « La Marquisie » 19100 BRIVE, à compter du 1^{er} février 2000, moyennant un loyer mensuel hors taxes de 40.000 Francs et avec le versement d'un dépôt de garantie de 120.000 Francs.

Le conseil donne à cet effet tous pouvoirs à Monsieur Jacques VIRECHAUVEIX à l'effet de signer pour le compte de la société ledit bail.

- 2- de TRANSFERER le siège de la société de :

1 Rue Pasteur – 19360 MALEMORT SUR CORREZE
à Rue Ernest Comte – ZI « La Marquisie » - 19100 BRIVE LA GAILLARDE

A compter du 1^{ER} FEVRIER 2000.

- 2 - de MODIFIER les statuts comme suit :

Le paragraphe 1^{er} de l'article 04 des statuts, précédemment rédigé :

Article 04 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : 1 , Rue Pasteur – 19360 MALEMORT SUR CORREZE

sera ainsi libellé :

Article 04 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : Rue Ernest Comte – ZI « La Marquisie » - 19100 BRIVE LA GAILLARDE

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

Sur proposition de son président et après avoir évoqué les raisons qui l'ont amené à envisager le changement de dénomination sociale, le conseil décide, à l'unanimité de modifier la dénomination sociale de la société qui sera désormais :

@Com. Expertise, Centre – Société d'Expertise Comptable

Au lieu de « SOCIETE BRIVISTE d'EXPERTISE COMPTABLE – SOBRIVEC » et ce à compter du 1^{er} février 2.000.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Monsieur le président rappelle au conseil les modifications intervenues dans la structure juridique de notre société, et expose, qu'en conséquence de l'importance de la société, il lui serait utile et nécessaire d'être assisté d'un autre Directeur Général. Conformément à l'article 115 de la loi du 24 juillet 1966 deux directeurs généraux peuvent être nommés dans les sociétés dont le capital est au moins égal à 500.000 francs.

En conséquence, il propose la nomination de Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE.

Le conseil, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de nommer Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE, Directeur général, à compter du 1^{ER} février 2.000, et pour la durée de son mandat d'administrateur soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue en 2002.

Toutefois, en cas de cessation par M. VIRECHAUVEIX de ses fonctions de Président avant l'expiration de son mandat, les fonctions de celle-ci cesseraient au jour de la nomination du nouveau président à moins que le conseil ne décide de sa cessation immédiate ou au contraire de son maintien sur la proposition du nouveau président.

Conformément à la loi, Monsieur Alain PECHMAGRE, directeur général, dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, de convoquer les actionnaires en assemblée générale extraordinaire pour le mardi 08 février 2000 à 14 heures, au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision de transfert de siège social,
- Changement de dénomination sociale,
- Modifications des statuts,
- Pouvoir pour les formalités.

RAPPORT DE GESTION – PROJET DE RESOLUTIONS

Le conseil arrête ensuite les termes du rapport qu'il présentera à l'assemblée, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les Administrateurs.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Le Président du Conseil d'Administration
Jacques VIRECHAUVEIX

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Virechauveix', written over a horizontal line.